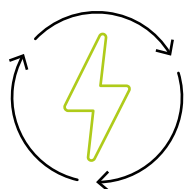


GUIDE PRATIQUE

Contracting thermique

OIKEN

Avenir activé.



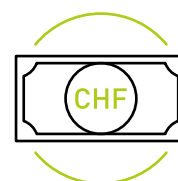
Coût de l'énergie stable
sur 20 à 25 ans



Pas d'immobilisation
de capitaux



Garantie totale sur l'installation,
l'approvisionnement et l'entretien



Seule l'énergie consommée
est facturée

Qu'est-ce que le contracting ?

Le contracting est une offre globale de services offrant une fourniture de chaleur sur mesure. Tous les aspects liés à la planification, le financement, l'installation et l'exploitation d'installations de production d'énergie sont gérés par OIKEN.

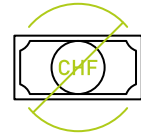
De plus en plus prisé, ce modèle économique permet à une entreprise ou à une PPE de s'équiper d'un nouveau système de chauffage sans aucun investissement.

L'achat d'un nouveau système de chauffage est non seulement coûteux mais également chronophage. On peut presque tout louer de nos jours, même le chauffage. Cela s'appelle le contracting de chaleur.

Les risques financiers et opérationnels sont de ce fait évités pour le client.



Offre globale pour une fourniture de chaleur sur mesure



Aucun investissement

Pourquoi faire du contracting ?

Pour les entreprises ou les immeubles, il n'est pas toujours aisé de passer aux énergies renouvelables. Coûteuses, les infrastructures à installer, telles que les pompes à chaleur puissante par exemple, ne sont pas accessibles à tout le monde.

Le contracting est un modèle de financement qui externalise la planification, le financement, la mise en place et l'entretien des installations techniques.

C'est un modèle particulièrement intéressant, car il permet en effet de réduire les investissements financiers ponctuels pour les répartir dans le temps.



Solution, planification et financement totalement personnalisés

Quels sont les avantages du contracting ?

- Pas d'immobilisation de capitaux ou des fonds de rénovation
- Utilisation d'un nouveau système de chauffage sans risque financier ou technique
- Garantie totale sur l'installation, l'approvisionnement et l'entretien
- Vous payez uniquement l'énergie consommée et pas l'investissement de base
- Coûts de l'énergie stables et transparents sur toute la durée du contrat (généralement 25 ans)



Pas d'immobilisation
de capitaux



Sans risque financier
ou technique

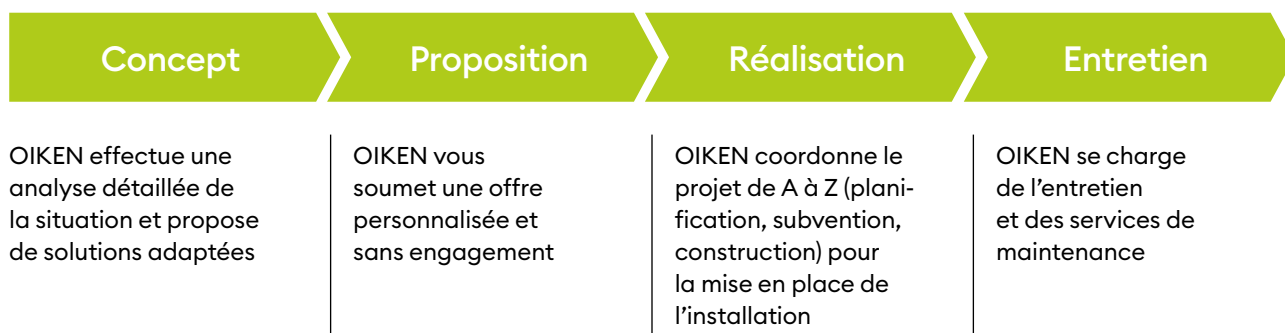


Garantie totale



Seule l'énergie
consommée est facturée

Comment se déroule un projet de contracting ?



À qui est destiné le contracting ?

Le contracting est principalement destiné aux:

- Immeubles (dès 6 appartements)
- Entreprises (surfaces administratives ou commerciales)
- Bâtiments administratifs publics
- Piscines, hôpitaux, cliniques, etc.

Dans le cadre d'un bien immobilier, il peut s'agir tout autant d'un bien à usage résidentiel, de bureaux ou de commerces. Ces biens peuvent appartenir à des propriétaires particuliers ou faire partie de régies immobilières.



Immeubles et PPE
dès 6 appartements



Entreprises,
surfaces administratives
ou commerciales



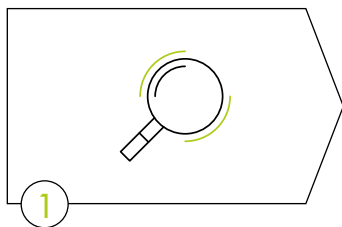
Bâtiments
administratifs publics



Piscines, hôpitaux,
cliniques, etc.

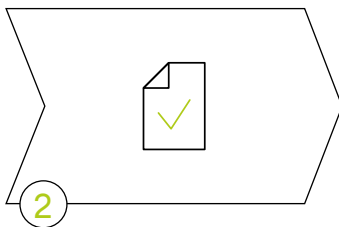
Avenir activé.

Quelles prestations sont incluses dans le contracting ?



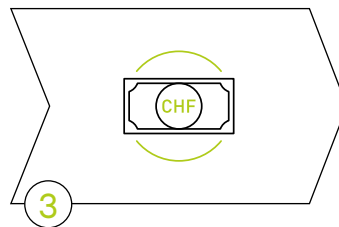
1

Analyse des besoins afin de proposer une solution sur mesure et adaptée à votre bâtiment



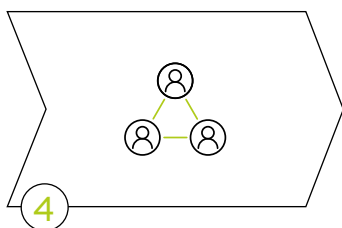
2

Réalisation des démarches administratives



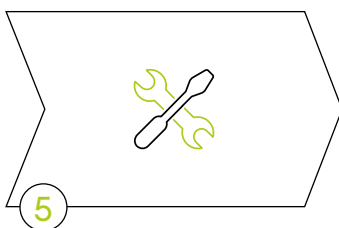
3

Financement de l'installation de production d'énergie thermique



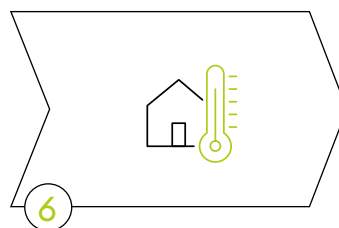
4

Suivi du chantier, coordination des différents corps de métier



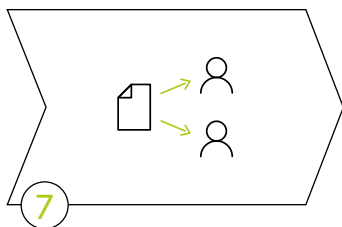
5

Installation et mise en service



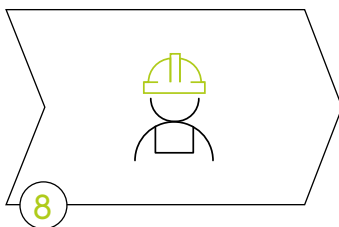
6

Production et fourniture de l'énergie thermique (chauffage et eau chaude sanitaire) dans les locaux mis à disposition par le client



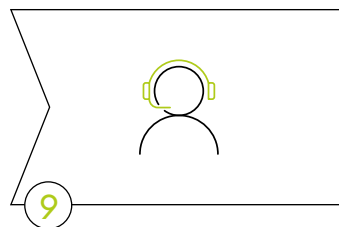
7

Facturation de l'énergie thermique à chaque utilisateur



8

Maintenance, entretien et réparation de l'installation de production d'énergie thermique



9

Service de piquet 24h/24 et 7j/7

Quelle est la durée du contracting ?

Le contrat est généralement basé sur une durée de 25 ans. Cependant, il est en tout temps possible de racheter l'installation à sa valeur résiduelle et d'être libéré de cette solution de financement.

Que se passe-t-il en cas de panne de mon installation ?

Avec un service de dépannage 24h/24 7j/7, OIKEN assure le dépannage de vos installations, nos techniciens remettent vos installations en marche dans les plus brefs délais.



24h/24 7j/7

Nos techniciens assurent
le dépannage de
votre installation

Qui est le propriétaire des installations ?

OIKEN est propriétaire de tous les actifs liés au projet pour la durée du contrat et assure la maintenance de l'installation pour une fiabilité à long terme et des performances optimales.

Au terme du contrat :

- le client peut acheter l'installation à hauteur de sa valeur résiduelle
- le client peut étendre la durée de son contrat pour une période supplémentaire
- le client peut résilier son mandat

En tout temps : vous pouvez racheter l'installation à sa valeur résiduelle.



Fiabilité à long terme et
performances optimales